

Numéro	DL201023-JNC01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique - Election exécutif	
Objet	Démission de Madame Catherine BONN-MEYER de ses fonctions d'adjointe au maire	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 12 novembre 2020 à l'Illiade

L'an deux mil vingt le douze novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLY

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	6 novembre 2020
Date de publication délibération :	16 novembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 novembre 2020

I. DÉMISSION DE MADAME CATHERINE BONN-MEYER DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE

En vertu des dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission de Madame Catherine Bonn-Meyer de ses fonctions d'adjointe au Maire est devenue effective le 9 novembre 2020.

Selon les dispositions combinées des articles L2122-7 et L2122-7-2 du même Code, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé l'apport suivant de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 :

« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Le Conseil Municipal :

- procède au remplacement de Madame Catherine Bonn-Meyer, démissionnaire de ses fonctions d'adjointe au Maire, par l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'une nouvelle adjointe au Maire,
- confirme que l'élue municipale désignée occupera, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, le même rang que l'élue qui occupait précédemment ce poste, c'est-à-dire celui de 4^{ème} adjointe au Maire.

Candidature exprimée de Madame Elisabeth DREYFUS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 35

A déduire, bulletins blancs : 9

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Madame Elisabeth DREYFUS a obtenu 26 (vingt-six) suffrages.

Madame Elisabeth DREYFUS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4^{ème} adjointe au Maire et est immédiatement installée.

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

